

Performance énergétique de la rénovation des bâtiments

Définition

Le secteur du bâtiment consomme plus de 40 % de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Il présente un potentiel très important d'économies d'énergie. L'indicateur mesure les actions engagées en vue de l'amélioration de la performance énergétique des logements à travers le nombre de logements obtenant la labellisation Bâtiment Basse Consommation, en rénovation, et le nombre d'éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) pour la rénovation dans le parc privé et d'éco-prêts pour le logement social (éco-PLS) pour les logements sociaux. **Remarques** : l'indicateur est contraint par la pérennité de ces dispositifs. Par ailleurs il existe beaucoup de labellisations et certifications (THPE, Minergie...), ce qui impose un choix préalable.

Pertinence

L'indicateur permet d'apprécier une partie des actions de rénovation thermique des logements et la dynamique de constructions neuves plus performantes. Il est lié à la pérennité dans le temps des dispositifs de labellisation ou d'aides sur lesquels il s'appuie, notamment avec l'entrée en vigueur de la Réglementation Thermique 2012.

Limites et précautions

Les différentes formes prises par le PTZ au cours de ces dernières années ont entraîné des changements dans le montant des prêts, les types de travaux financés et le montant de ressources des ménages. La comparaison entre les différentes périodes n'est donc pas conseillée. Les données concernant les PTZ sont actualisées une fois dans l'année, au second trimestre. Des modifications peuvent être apportées sur les données des années précédentes, en raison de corrections effectuées par le SGFGAS sur la source.

Analyse

Après la mise en place en mars 2013 du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, dont l'objectif présenté est la rénovation annuelle de 500 000 logements à l'horizon 2017, l'Assemblée Nationale adopte en octobre 2014 le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. En PACA, plus de 2 millions de résidences principales sont recensées, soit 8 % du parc de France métropolitaine, dont plus des trois quarts des logements construits avant les années 90. L'importance de ce parc évoque un fort potentiel de travaux de rénovation pour le secteur du bâtiment. La part des prêts accordés dans la région pour la rénovation de résidences principales, Eco-PTZ et Eco-PLS confondus, représentait 4 % des prêts accordés en métropole en 2012, 3 % en 2013 et seulement 2 % en 2014. L'attractivité des faibles taux d'intérêts bancaires pour l'achat de logement constitue une raison importante des diminutions de souscriptions à ces aides à la rénovation. De même en PACA, les demandes de labellisation BBC sont peu importantes du fait de l'entrée en vigueur de la RT 2012 instaurant la norme BBC pour les constructions neuves.

Prêts accordés dans le cadre de la performance énergétique de la rénovation des bâtiments

Source : Cellule Economique Régionale de la Construction PACA

	Type de prêts	2012	2013	2014
Alpes-de-Haute-Provence	Labels BBC*	8	0	0
	Eco-PTZ*	79	90	59
	Eco-PLS*	nd	62	4
Hautes-Alpes	Labels BBC	0	0	0
	Eco-PTZ	64	58	50
	Eco-PLS	nd	0	0
Alpes-Maritimes	Labels BBC	18	0	202
	Eco-PTZ	139	132	102
	Eco-PLS	nd	0	130
Bouches-du-Rhône	Labels BBC	3	17	1
	Eco-PTZ	422	265	299
	Eco-PLS	nd	537	180
Var	Labels BBC	238	0	201
	Eco-PTZ	178	174	159
	Eco-PLS	nd	0	40
Vaucluse	Labels BBC	0	0	24
	Eco-PTZ	225	188	141
	Eco-PLS	nd	106	520
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Labels BBC	267	17	428
	Eco-PTZ	1 107	907	810
	Eco-PLS	nd	705	874
France Métropolitaine	Labels BBC	10 046	6 851	12 758
	Eco-PTZ	30 534	29 309	28 362
	Eco-PLS	nd	32 608	45 127

Labels BBC accordés pour des logements rénovés
 Eco-PTZ : prêts accordés pour les rénovations de logements privés
 Eco-PLS : prêts accordés pour les rénovations de logements sociaux

